

217C0231
FR0011271600-FS0053

23 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2017, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement¹, le seuil de 25% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir, directement et indirectement, 2 156 052 actions FERMENTALG représentant 3 807 538 droits de vote, soit 17,83% du capital et 23,74% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC EVM	240 000	1,99	240 000	1,50
Bpifrance Participations SA	661 052	5,47	1 322 104	8,24
Bpifrance Investissement	1 255 000	10,38	2 245 434	14,00
Total CDC	2 156 052	17,83	3 807 538	23,74

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation du nombre total de droits de vote de la société FERMENTALG.

¹ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 12 089 519 actions représentant 16 037 140 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué de la société FERMENTALG diffusé le 17 janvier 2017).